COMMUNIQUE DE PRESSE - Entraide et Défense des Victimes de la Catastrophe de Brétigny

jeudi 12 juillet 2018, par Thémis

à Orléans, le 09 juillet 2018

Journée d'hommage aux victimes de Brétigny-sur-Orge

Journée de commémoration ce jeudi à Brétigny-sur-Orge . Cinq ans après le déraillement de l'Intercité 3657 reliant Paris à Limoges, qui a coûté la vie à sept personnes, une cérémonie officielle rendra hommage aux personnes décédées et blessées, ce jeudi 12 juillet 2018 à partir de 18 heures sur le parvis de la gare de cette commune de l'Essonne.

Madame Borne, Ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports et Madame PELSEZ, Déléguée interministérielle d'aide aux victimes accompagnées d'élus de la république se recueilleront aux côtés des victimes face aux deux plaques commémoratives dévoilées en 2014.

Si aujourd'hui des personnes sont des victimes ; SEPT victimes décédées, DEUX CENT TRENTE DEUX déclarées dont QUINZE blessées gravement, c'est parce qu'elles étaient dans ce train ou sur le quai de la gare de Brétigny.

Aujourd'hui, ces victimes ne sont plus les mêmes personnes. **Leur vie et celle de leurs proches a changé !**

C'est ce qu'a reconnu son président, Monsieur PEPY dès le jour de la catastrophe en déclarant qu'il s'engagera à tout mettre en oeuvre pour aider la justice dans la recherche des chaines de responsabilité)

Ses propos, étaient moins minimalistes que ceux de ses avocats qui dès la mise en examen de la SNCF Mobilités/SNCF Réseaux (ex SNCF/RFF) déclaraient par la voix de Me MARSIGNY « qu'il était important de comprendre le mécanisme qui engendré le retournement de l'éclisse »

Ceux qui montrent la volonté de la SNCF d'occulter toutes causes organisationnelles et fonctionnelles ; les révélations par les propos tenus des diverses personnes mises sous écoutes téléphoniques ne font que corroborer cette volonté

Comment se fait-il, que la SNCF, à toutes les strates de son organisation, n'ait pas mis autant de professionnalisme humain et technique, d'abnégation dans ses activités quotidiennes, notamment sur la maintenance et la rénovation d'un réseau qu'elle savait très fragilisé, pour éviter cette tragédie ?

Pour nous victimes, la volonté de la SNCF est d'essayer de tout mettre en œuvre pour diluer les responsabilités afin que la justice ne puisse retenir la violation manifestement délibérée à une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par son règlement.

Gagner du temps ! par des demandes de compléments d'enquête tendancieuses afin de dissimuler une politique interne déficiente et ce dans l'intérêt de l'entreprise.

A ce jour, des offres d'indemnisation ont été faites aux victimes. SOIXANTE DIX SEPT POUR CENT ont été acceptées et les autres restent dans l'attente, soit de négociation de propositions , soit d'un résultat de contre-expertise ou de réponse.

Malheureusement, les victimes constatent que sur certains points la SNCF interprète à leurs dépends la convention cadre signée par les parties.

En tout état de cause, pour toutes les victimes, il est d'une impérieuse nécessité de distinguer la réparation du préjudice de la causalité de la catastrophe de Brétigny.
Les compensations financières n'affaibliront ni les douleurs morales et physiques toujours prégnantes chez chacune des victimes, ni leur détermination à connaître la vérité.

Le temps passe et chacune des victimes tente de se reconstruire !

Elles se considèrent, non pas simplement comme des participantes au sens courant du terme mais comme des parties prenantes essentielles dans l'application de la justice.

La procédure pénale française qui maintenant et depuis un certain temps, grâce au fruit des actions historiques de la FENVAC, permet à des associations comme la nôtre « **EDVCB** », d'avoir une place de même rang que celle des deux autres entités historiques que sont l'accusation et la défense lors de l'instruction et surtout à l'audience du procès pénal.

Les victimes restent plus que jamais unies et impliquées sans se laisser impressionner afin que les magistrats leur reconnaissent le droit d'occuper cette troisième place au procès pénal.

Les victimes comprennent la volonté du gouvernement d'impliquer d'avantage le ministère de la justice dans l'accompagnement des victimes. Seulement cette volonté se doit de préserver le partenariat d'association de victimes constituées elle même victimes tirant leur expérience des traumatismes qu'elles ont endurés, générateur d'une force de compréhension et d'accompagnement de personnes plongées dans des situations identiques.

« L'administration ne peut relever à elle seule ces défis ».

Les associations et les victimes souhaitent être juste considérées et traitées comme telles ni plus ni moins mais surtout pas comme des numéros de dossiers !

Pour rappel, le rapport des experts judiciaires MM DUBERNARD et HENQUENET établissait bien « 200 anomalies de divers degrés de criticité qui étaient connues de la SNCF et de ses agents, sans pour autant qu'il y soit remédié de façon adéquate »

En l'état, le dossier n'a pas évolué depuis le début de l'année 2017.Seul le rapport d'enquête interne de SNCF relatif à l'incident en date du 22 février 2018, sur la ligne du RER C, impliquant une éclisse, a été joint à la procédure.

Une expertise complémentaire a été ordonnée à la suite d'une décision de la Chambre de l'instruction du 24 avril 2017. Un rapport d'expertise métallurgique complémentaire est attendu. Après plusieurs prorogations du délai, la date limite de dépôt de ce rapport avait été fixée au 30 juin.

Aujourd'hui, **AUCUNE COMMUNICATION DES JUGES D'INSTRUCTION** ! sur le retour de cette expertise complémentaire.

La justice ne respecte pas les victimes !

Pour mémoire, depuis l'accident du 12 juillet 2013, deux réunions d'informations ont été organisées à l'attention des victimes (septembre 2013 et Mai 2016) alors que la convention signée par l'ensemble des parties prenantes prévoyait une réunion annuelle….

Cinq ans après le déraillement, cette attente devient incompréhensible pour les parties civiles à la veille de la commémoration du cinquième anniversaire de cet accident.

Ce qui importe pour les victimes c’est que les juges continuent leur bon travail d’instruction et qu’ils nous reçoivent en présence des experts judiciaires.

ASSEZ !

Les victimes vivent ces situations comme un sentiment d’indifférence à leur égard et s’exprimeront lors d’un point presse après la cérémonie.